

Compte rendu de la CAPD du mardi 21 mars 2017



Liste d'aptitude direction d'école

52 demandes soit,

- → 35 candidats avec 3 avis défavorables pour une première inscription ou réinscription sur la liste
- → 17 candidats exerçant à temps partiel ayant tous obtenu un avis favorable

Les collègues ayant reçu un avis défavorable peuvent demander à leur IEN les éléments pris en compte pour la décision.

DIF (Droit individuel à la formation)

Ce dispositif sera remplacé dès la prochaine rentrée par le compte personnel de Formation (CPF). L'IEN-IA proposera de revoir les règles au regard de ce nouveau dispositif.

Pour cette année, 42 dossiers (environ 30 l'an dernier) Critères retenus,

- → formations dispensées par des organismes publics ou partenaires de l'éducation nationale.
- → pas plus de 2 jours sur le temps scolaire,
- formations demandées ne doivent pas faire partie du PAF,
- → prise en charge des frais de formation pour la 1ere année MASTER MEEF
- → lorsqu'il y a accord pour plusieurs formations, les candidats doivent choisir qu'une seule formation.

Contacter le SNUipp 63 pour plus d'information.

Postes adaptés

Pour 15 demandes, 12 avis favorables ont été rendus.

En cas de non priorité sur poste adapté, un accompagnement par l'assistante sociale du rectorat sera assuré. Les allègements de service seront pris sur support budgétaire poste adapté.

Leur volume étant très limité, le SNUipp 63 a demandé une augmentation des moyens.

Questions diverses

Autorisations d'absence

Bilan des demandes et des autorisations accordées avec plein traitement, sans traitement depuis la rentrée :

- → 426 journées autorisées pour convenance personnelles avec traitement
- → et 54 accordées sans traitement.

Le nombre d'autorisations refusées n'a pas été communiqué.

L'administration dit faire preuve de bienveillance face à des situations exceptionnelles justifiées pour lesquelles elle accorde l'autorisation avec traitement.

Nous invitons les collègues à communiquer au SNUipp 63 toute demande refusée par l'administration.

Le SNUipp remarque que des droits existent mais qu'ils ne sont pas accordés pour raisons de service. Il propose d'accorder (comme c'était le cas avant) 2,5 jours d'absence annuels autorisés avec traitement pour tous. Au-delà, les demandes seraient étudiées comme elles le sont actuellement.

Cette demande a été refusée par l'administration.

Frais de déplacement et de repas

Concernant les stagiaires, le SNUipp 63 demande que les stagiaires bénéficient d'un ordre de mission pour la journée de tuilage préparatoire au stage massé afin d'être défrayés de leur trajet et de leur repas.

L'administration refuse et menace de supprimer la journée de tuilage. Le SNUipp insiste et refuse ce chantage. Un courrier sera adressé à l'Inspecteur d'Académie pour rétablir le droit des stagiaires.

Concernant les AESH, ils y ont droit!

L'administration reconnaît qu'il y a de plus en plus de notifications mutualisées donc plusieurs lieux d'affectation. Sujet qui amène une réflexion de l'IA-DASEN pour l'étude des crédits à allouer et une harmonisation académique... Elle invite les agents concernés à faire une demande auprès de l'IA-DASEN, par voie hiérarchique. Elle sera étudiée au cas par cas. Le SNUipp 63 demande à l'administration de diffuser cette information auprès des personnels.

Profilage des postes

Une entrevue au Ministère le 27 janvier a réduit le nombre de postes à profil. Le département du Puy-de-Dôme n'a pas pris en compte la recommandation concernant les postes de PQMC. L'IA précise que ces postes seront encore des postes à profil cette année. Le SNUipp 63 le conteste.

Ces postes sont attribués à TP : les collègues concernés seront interrogés par leur IEN afin de connaître leur souhait pour l'an prochain.

Modification du traitement

Le SNUipp demande à ce que les collègues soient informés en amont par l'administration lorsqu'une modification de leur traitement intervient.

Affectation des psychologues entrant dans le département

3 postes seront vacants à la prochaine rentrée, soit :

- → 2 départs à la retraite
- → 1 poste vacant

5 demandes sont connues:

→ 3 permutations

- → 1 DEPS
- → 1 TP cette année

Le demi-poste de CLERMONT-ville (demi brigade ASH + demi psychologue scolaire) sera transformé en poste entier psychologue scolaire. La collègue qui l'occupait antérieurement sera prioritaire.

Enfin, 8 PE possèdent le titre de « psychologues » seraient susceptibles de participer au mouvement sur poste de psychologue scolaire.

Départs en stage CAPPEI

Options	A Auditif	B Visuel	С	D ULIS	E RASED	F Milieu carcéral	G Aide rééducative
Départs	1	1	0	4	5	4	3
Liste sup.	1			2	10	2	3

Contacter le SNUipp 63 pour plus d'information.

Concernant les départ en G, l'administration a finalement proposé 3 départs suite à l'intervention du SNUipp 63.

Compte tenu des règles du mouvement, la CAPD n'a pas donné suite à la demande de l'IME THEIX qui souhaitait un maintien de l'équipe actuelle nommée à TP sur leurs postes respectifs.

Pour le SNUipp 63, l'implantation des postes dans le département montre que pour assurer la dotation des RASED à minima (1 psychologue scolaire + 1 maître G + 2 maîtres E), il manque,

- → 2 postes E,
- → et 7.5 poste G

D'autre part, il conviendrait d'anticiper les nombreux départs à la retraite des personnels sur ces spécialités ainsi que les départs en formations.

> Les élues à la CAPD, Régine DUMAS et Lisa DUCROS

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut du temps et des moyens

l'école pour tous, une vraie **valeur**.



